11e ANNÉE — NUMÉRO 111

Macti animo estote Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la Liberté.)
La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (Pie IX.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté.)

DIMANCHE 15 MAI 1881

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	Trois mois	six mois	un an
Suisse	fr. 6	11	20
France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Angleterre, Hollande, Etats-Unis	» 10	19	36

Rédaction et Expédition
Bureaux : **10, Grand'Rue, 10, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Bureau des annonces : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LES INCOMPATIBILITÉS

Le *Grand Conseil* a abordé hier la discussion la plus importante de la session, importante surtout en raison des préoccupations politiques de certains groupes politiques. Après un débat qui a pris toute la séance, l'entrée en matière a été votée, à l'appel, nominal par 47 voix contre 25. Nous donnons plus loin le résumé de cette grave discussion.

M. le conseiller d'Etat Weck a fait ses débuts au Grand Conseil comme défenseur du projet. Il a eu un grand succès. Sa parole facile, élégante, sans apprêt, toujours sobre et claire, a frappé les auditeurs. C'est un orateur d'affaires qui ne tardera pas à posséder l'oreille de l'assemblée législative.

Les discours de quelques-uns des partisans des incompatibilités nous ont paru assez peu goûtés du Grand Conseil. On a paru oublier un peu trop la règle élémentaire de l'art oratoire, qui est de parler pour ceux qu'il faut persuader et non pour la galerie, de tenir aux auditeurs un langage qui puisse les convaincre. Nous faisons exception pour M. Théraulaz, qui a fort bien parlé, et nous ferions le même compliment à M. Jaquet s'il n'avait eu la fâcheuse idée de compliquer la question des incompatibilités, en faisant prévoir que les sièges laissés vacants devront être laissés à l'opposition.

C'était soulever une question fort grave et d'une manière intempestive. Entre le parti conservateur et le parti radical, il y a un abîme : l'abîme qui sépare les enfants fidèles de l'Eglise de ses persécuteurs. Il y a des cantons où la démarcation des partis repose sur une tout autre base, sur des questions purement politiques, même sur des rivalités de contrées ou d'ambitions. Que dans ces cantons un parti fasse des concessions à l'autre parti, ce peut-être une politique inspirée de l'intérêt bien entendu. Mais il n'en saurait être de même chez nous où livrer une position au radicalisme, ce serait la livrer aux ennemis de notre foi, de nos institutions religieuses et du peu *qui* reste de liberté pour les consciences catholiques.

M. Jaquet pourra, s'il le veut, tenter dans la Gruyère un essai de son système et inscrire des radicaux sur la liste qu'il présentera aux électeurs de son parti. Nous verrons quel sera le succès de cette tentative. Pour notre part, et *pour les motifs que nous venons* d'indiquer, nous combattrons de toutes nos forces un essai qui serait fait dans ce sens.

M. le député Clerc a reproché à la presse d'extrême droite de ne s'être point occupée de la question des incompatibilités. Nous ne voulons voir dans ce reproche qu'un défaut de mémoire. La *Liberté* n'a pas consacré moins de six articles aux incompatibilités ; elle a indiqué dans quel esprit et dans quelles limites il lui paraissait opportun de rendre le mandat de député incompatible avec quelques fonctions de l'ordre administratif. Le vote d'hier nous fait prévoir que le Grand Conseil ne s'écartera guère des solutions recommandées par la *Liberté*.

P.-S. Les votes de ce matin justifient cette prévision.

NOUVELLES SUISSES

Berne, 12 mai.

Le *Grand Conseil* de Berne s'est réuni ce matin à 10 heures. Il a commencé par voter un décret abrogeant les dispositions de la législation cantonale sur les agences d'émigration. Ces dispositions, du 7 février 1849, 7 décembre 1852 et 9 juin 1858, n'ont plus aucune raison d'être depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les agences d'émigration.

Le Grand Conseil a ensuite décidé, sur la proposition unanime du gouvernement, d'ajourner le débat sur la réintroduction de la peine de mort, et de confier à une Commission spéciale de 7 membres, nommés par le bureau, le soin d'élaborer un rapport détaillé sur cette question importante. On préfère, suivant l'avis du directeur du département de justice et police, M. de Wattenwyl, une réorganisation des maisons de détention au rétablissement de la peine capitale. En d'autres termes, on dépensera des centaines de mille francs pour conserver messieurs les assassins.

***

L'affaire de Chevenez-Courtedoux passionne la presse franc-maçonnique et envahit les organes conservateurs libéraux du canton de Berne. Le *Berner Bote*, organe des protestants orthodoxes, vient de publier un excellent article qui a soulevé la rage des francs-maçons très embarassés pour répondre à la question du *Berner Bote* qui *voudrait bien savoir où se trouve la minorité* vieille catholique.

Voici, m'a-t on dit, l'origine du faux bruit que l'intrus Béis aurait été de nouveau chassé de l'église dimanche passé par les femmes de Courtedoux. Cette erreur provient d'une lettre de M. Favrot trop peu explicite sur les événements du 1er mai et qui demandait de venir à Berne compléter verbalement son rapport. Monsieur le préfet de Porrentruy avait écrit seulement que les femmes de Courtedoux s'étaient rendues à Chevenez pour y protester elles aussi contre l'entrée du sieur Béis dans l'église, si l'ancien sommelier osait y venir. Ce dernier a eu la prudence de ne pas même se montrer et *de s'épargner ainsi le désagrément de se* voir reconduire sur une charette « comme les pourceaux » à la frontière française. C'est M. Favrot qui s'est servi de cette expression dans sa lettre officielle ; mais il a omis de dire pourquoi les femmes de Courtedoux se sont rendues en masse à Chevenez. Je puis vous le dire, et M. le préfet Favrot, qui a eu aujourd'hui une audience du gouvernement, fera bien d'en informer qui de droit afin d'éviter au gouvernement la honte de décréter une occupation militaire en faveur d'un individu qui ne mérite à aucun degré la protection de la force publique. Voici donc la cause de l'indignation des femmes de Courtedoux : Béis est accusé d'avoir abusé dans la sacristie de l'église de Courtedoux d'une fille idiote bourgeoise de cette commune. Si Béis avait osé se montrer devant l'église de Chevenez, le 8 mai, les femmes de Courtedoux voulaient lui demander s'il venait dans le but de faire dans ce village ce qu'il avait fait à Courtedoux. Le malheureux apostat, informé de ce qui l'attendait, n'a pas osé se montrer à Chevenez, pas plus qu'il n'ose le faire à Courtedoux. Le scandale qui a indigné toute la population de Courtedoux est si connu que le conseil paroissial de cette localité donna sa démission pour ne pas coopérer à la cojouissance de l'église réclamée par le sieur Béis. M. le préfet Favrot ne peut ignorer l'accusation qui a indigné la population de *Courtedoux. Il sait aussi* que son protégé n'ose plus se montrer dans ce village d'où on le chasserait comme un malfaiteur. M. Favrot doit être d'autant mieux renseigné que Béis a entamé plusieurs procès de diffamation, procès qu'il a *gagnés, parce que la* preuve juridique n'a pas pu être faite, car il n'existe aucun jugement ou acte authentique constatant la paternité ; ce qui n'empêche pas que la fille abusée raconte à qui veut l'entendre ce qui, d'après elle, s'est passé dans la sacristie de Courtedoux. Ces détails ont été portés aujourd'hui à la connaissance de M. de Steiger, président du conseil exécutif, et il est permis de croire que le gouvernement aura assez le sentiment de l'honneur et des convenances pour refuser sa protection à celui que l'opinion publique flétrit et condamne.

Le N° 35 de la *Liberté* du 15 février 1881 a déjà publié les considérants sur lesquels le conseil exécutif s'est basé pour décréter la cojouissance de l'église de Chevenez, et comme cette question est aujourd'hui pleine d'actualité, il sera bon de rappeler au souvenir les motifs sur lesquels s'est appuyé le gouvernement pour dépouiller les catholiques de leur église.

« Considérant :

« Que la chapelle communale de Chevenez, offerte par le conseil paroissial à la minorité catholique chrétienne de cette paroisse pour la célébration de son culte, *est insuffisante* dans son état actuel ;

« Que l'offre de l'église de Courtedoux ne serait acceptable que si *une partie notable de la minorité* se composait d'habitants de cette commune, tandis qu'elle se compose au contraire presque exclusivement d'habitants de la commune de Chevenez ;

« Que *l'unanimité de la population de Courtedoux* se prononce contre cette mesure, et que, vu cet état de choses, les membres du conseil paroissial représentant la section de Courtedoux ont cru devoir donner leur démission ;

« Qu'aucun *obstacle matériel* ne s'oppose à ce que les deux cultes puissent être célébrés à l'église de Chevenez, » etc.

Les événements du 1er mai ont démontré que le conseil exécutif avait été induit en erreur par ceux qui ont fait croire à l'existence d'*une partie notable de la minorité :* **quatre** individus de Chevenez se sont rendus à l'église, accompagnés de huit autres individus, accourus des communes *environnantes pour faire du scandale !* Voilà tout, voilà la *partie notable d'une minorité* pour les beaux yeux de laquelle on demande une *occupation militaire*, au dire de M. Stockmar et de ses confrères de la *Berner Post*, du *Handels Courrier, etc. Mais puisque le con-*

---

59 FEUILLETON DE LA *LIBERTE*

LES

PARIAS DE PARIS

PAR

Raoul de Navery

CHAPITRE XXIII

LE PIÈGE

Et, descendant l'escalier avec la rapidité d'un singe, le petit malheureux disparut vite à l'extrémité de la rue.

Louis sortit. Il alla dîner dans le quartier, s'efforçant de tromper la longueur du temps et l'inquiétude de l'attente. En passant devant Saint-Germain-des-Prés, il y entra, et là recueilli dans l'ombre d'une chapelle, il pria avec l'expression d'une ferveur ardente. Sa cause était juste, il la mettait entre les mains de Dieu. Il fit un vœu, à genoux, le cœur rempli d'une sainte confiance. Il promit de fonder un hospice pour les voyageurs si jamais il rentrait dans ses biens, dans son titre, et de le placer sous l'invocation de Notre-Dame-du-Salut.

Le calme de l'église l'enveloppait ; la paix divine descendait dans son âme ; la force de l'invocation envahissait son cœur. Il lui semblait qu'il était sûr de vaincre et qu'il ne combattait plus seul.

Quand on ferma les portes de l'église, l'orage qui avait menacé pendant la journée éclatait dans toute sa furie.

Le jeune homme avait encore de longues heures à passer dans la solitude ; il marcha devant lui au hasard, sous la pluie, le long des quais, regardant machinalement poindre les lumières derrière les vitres ruisselandes.

Il cherchait vainement dans son esprit quelle pouvait être la révélation qu'il allait entendre. Sans aucun doute, elle mettrait dans ses mains, pieds et poings liés, le Jean Studen usurpant à cette heure son nom et sa fortune. D'après les renseignements donnés par Ramoussot, il ne doutait point qu'Urbain Kerdren ne dût sa liberté aux révélations qu'il allait entendre, et son cœur généreux se réjouissait doublement.

Une seule fois il ressentit une angoisse véritable à la pensée de l'inquiétude dans laquelle son absence allait jeter Lucien. Que dirait-il en ne le trouvant pas au logis ? Il l'accuserait d'imprudence ! Et cependant, quel homme placé dans la situation de celui qui affirmait être l'héritier de M. Monier, le fils de Marie-Rose de la Haudraye, aurait eu plus de patience et de circonspection ?

La foudre grondait, de grands éclairs bleuâtres sillonnaient le ciel ; les nuages se frangeaient de teintes sanglantes ; les sinistres clartés des éclairs rendaient plus sombres les rues s'allongeant dans la nuit, et la Seine battant d'un bruit monotone les piliers du pont Notre-Dame.

Les lanternes du gaz, ruisselant d'eau, répandaient une rare lumière.

C'était une soirée lugubre, pendant laquelle il semblait impossible qu'il arrivât rien d'heureux.

Les premières vibrations de dix heures se firent entendre.

Louis Taden tressaillit et, cessant sa promenade, il revint sur le pont et s'accouda sur le parapet.

L'eau coulait noire, glauque, froide ; en la regardant, Louis Taden se sentit pris du vertige de l'abîme.

Il se recula brusquement en murmurant :

— Oh ! ce serait une mort horrible !

— Puis, tout à coup, rappelé à sa situation par le dernier son de l'heure, il ajouta :

— Pourquoi parler de mort, quand le succès va me sourire ?

Au même instant, un refrain vague, à demi perdu par les sifflements du vent et les éclats de la foudre, parvint à l'oreille du protégé de Sœur Sainte-Croix.

Et la voix avinée chantait :

Si je meurs que l'on m'enterre
Dans la cave où est le vin,
Les pieds contre la muraille
Et la tête sous le robin.

Le jeune homme tressaillit ; dans l'ivrogne qui s'approchait devait-il trouver le révélateur annoncé par la lettre ?

Lentement, en festonnant le long de la muraille, le chanteur s'approchait du pont Notre-Dame.

Sans nul doute Denis, car c'était lui, avait bu plus d'un verre d'eau-de-vie, afin de se donner le courage d'accomplir son odieuse besogne.

Entre les brutalités dont le misérable s'était rendu coupable envers la Balayeuse et le crime *qu'il allait commettre froidement, à prix d'or*, se creusait un abîme. Si mauvais qu'il fût devenu au contact des forçats il ne pouvait, sans une invincible terreur, songer à ce qu'il allait faire. Pour moins réfléchir, il avait bu beaucoup, ses remords s'engourdirent dans une ivresse vague.

Une seule pensée survivait dans le chaos monstrueux envahissant son cerveau, celle de son fils avec qui, sans le connaître, il avait conclu cet ignoble marché.

— Faut pas que la Balayeuse le sache, murmura-t-il, ça la tuerait.

Denis aperçut le protégé de Sœur Sainte-Croix appuyé sur le parapet.

— S'il allait se défendre, dit-il.

Le misérable tira de sa poche un morceau de fer percé de cinq trous, dans lesquels il passa ses doigts, puis armé de ce formidable « coup de poing », il continua d'avancer.

Seulement, il ne chantait plus.

Avec les lenteurs d'une bête *féline, il s'approcha* de l'ami de Ramoussot.

Louis Taden se redressa subitement et se trouva debout en face de Denis.

seil exécutif connaît maintenant le motif pour lequel l'*unanimité de la population de Courtedoux* se prononce contre Béis, il faut espérer qu'il y a un *obstacle moral insurmontable* qui se place entre l'église de Chevenez et l'apostat qui veut la déshonorer.

—

Berne, 13 mai.

Le préfet de Porrentruy, M. Favrot, est parti pour le Jura, sans avoir obtenu satisfaction et sans avoir la promesse d'une occupation militaire qu'il était venu demander. Une députation de Jurassiens catholiques a été très bien accueillie par M. de Steiger, président du Conseil exécutif, qui a été sans doute très surpris d'apprendre que les perturbateurs de l'ordre public se trouvent ailleurs qu'à Chevenez et à Courtedoux. Il est probable que quelques journaux radicaux et franc-maçonniques propageront la nouvelle mensongère que le gouvernement bernois veut procéder avec la plus grande énergie. Je puis cependant vous dire que le Conseil exécutif n'a pas encore pris de décision et que le maladroit préfet qui est le principal auteur du trouble, n'a pas été autorisé à prêter main forte à l'intrus Béis.

On ne trouverait certes pas ailleurs que dans le canton de Berne un fonctionnaire plus piètre que cet ancien pédagogue, qui a eu le triste courage, lui, un homme entouré de quatres gendarmes, de souffleter une faible femme! Car c'est M. le préfet qui a donné le premier soufflet lequel a été le signal des voies de fait féminines dont toute la presse franc-maçonnique a fait tant de bruit. Indignées de ce soufflet, les femmes ont à leur tour levé les mains et les ont appliquées sur les figures du groupe d'où était venu le premier coup.

La solution la plus raisonnable de cette question de cojouissance c'est, comme je l'ai déjà dit dans ma dernière lettre, que le gouvernement, se plaçant au-dessus des partis, s'informe de nouveau s'il y a une minorité vieille catholique à Chevenez. Tout le monde suit les offices de M. le curé Etique, qui a été nommé à l'unanimité des voix des électeurs de la paroisse.

Bâle-Campagne

Le recensement du 1er décembre 1880 a fait constater une augmentation de la population suffisante pour que le nombre des députés au Grand Conseil soit porté de 66 à 77.

Genève

Dans sa dernière séance, la classe d'industrie de la Société des Arts a entendu une communication faite par M. Uhler sur un appareil de sauvetage à l'usage des pompiers inventé par M. Schæk, ingénieur, lieutenant, des pompiers aux Eaux-Vives.

Cet appareil, très simple et très portatif, sert à permettre aux hommes de service en un endroit périlleux d'une maison en feu, d'opérer leur retraite en toute sécurité et indépendamment du secours d'autrui, en se laissant glisser le long d'une corde.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

—

Paris, 12 mai.

La question des excursions présidentielles est un des graves sujets de préoccupation à l'Elysée. Vous savez que les invitations pleuvent presque en nombre égal chez M. Grevy et chez M. Gambetta; toutefois, il y a cette différence que le chef de l'Etat est sollicité par des personnages ou des corps constitués d'un ordre sensiblement plus relevé que ceux dont le président de la Chambre reçoit les délégués ou les adresses. M. Grevy doit il accepter ces invitations émanant évidemment d'amis qui veulent lui fournir l'occasion de contre battre les menées de M. Gambetta? Telle est la question agitée et qui a toutes chances de se résoudre par la négative, vu le peu de goût qu'a le président pour tout ce qui est déplacement de sa part et manifestation de la part des autres. Cependant, il s'est réservé le droit de profiter des « occasions » offertes, suivant les circonstances, et cela seul donnera peut-être à réfléchir au futur orateur de Cahors.

Beaucoup d'absents parmi les sénateurs et les députés.

On croit que le sénat votera la nouvelle rédaction de la loi sur les lettres d'obédience, bien qu'au fond l'adoption de cette rédaction équivale à un abandon complet de l'amendement Bérenger qui refuse au projet tout effet rétroactif.

Demain vendredi, la Commission d'initiative sera convoquée pour entendre la lecture du rapport de M. Barodet sur sa propre proposition concluant à la révision de la constitution. Ce rapport qui conclut à la prise en considération sera déposé sur le bureau de la Chambre dès que la Commission l'aura approuvé.

Parmi nos ministres, il y a discussion sur la date à laquelle il convient de fixer les élections générales. La date du 18 septembre a été proposée, mais d'autres manifestent des préférences pour le 20 octobre, date qui sera probablement adoptée.

C'est une question discutée parmi nos parlementaires que celle de savoir si l'incident tunisien, même résolu au plein gré de nos gouvernants, aura contribué à consolider le ministère actuel. Certains prétendent que le règlement de cette question serait le chant du cygne de M. Barthélemy Saint-Hilaire, que l'on ensevelirait pompeusement dans son triomphe. Ce départ amènerait la dislocation du cabinet, qui serait remanié tout à fait suivant les vues de M. Gambetta et qui aurait charge des prochaines élections.

En revanche, la croyance au remplacement de M. Farre perd du terrain. On se dit volontiers que M. Gambetta ne peut guère sacrifier si brusquement l'homme qui lui a prêté son nom pour s'essayer la main en matière de mobilisation; et l'on ajoute que le bruit récemment fait autour du nom de M. Miribel, les entrevues de cet officier avec le président de la Chambre pourraient bien être une simple manœuvre destinée à effrayer ceux de nos radicaux qui songeraient à renverser le général Farre.

On m'écrit de Vienne que, dans les brillantes fêtes données par l'ambassade de France; on a beaucoup entouré le duc de Teck, mari de la princesse Marie de Cambridge; le duc est très aimé en Autriche où il a servi avant son mariage.

L'impératrice a assisté avec l'empereur à une revue militaire; depuis 1859, Sa Majesté n'avait jamais honoré une parade militaire par sa gracieuse présence.

La comédie jouée à la cour, composée par l'archiduchesse et dans laquelle elle avait le premier rôle est intitulée: « L'écho merveilleux. » L'acteur Sonnenthal avait dirigé les répétitions Y prennent part l'archiduchesse Marguerite, deux princesses et un prince Auersperg. L'empereur et l'impératrice ont témoigné leur vive satisfaction.

Les réalisations qui continuent de se produire seraient le résultat des interpellations auprès des Parlements de Londres et de Rome.

Les Consolidés anglais sont arrivés avec 5|16 de baisse.

De même, sur notre marché, la hausse qui prévalait dès l'ouverture n'a pu se maintenir.

Du bilan hebdomadaire de la Banque de France on extrait ce qui suit:

Portefeuille commercial: progression 21 millions.

Encaisse métallique.

Or: augmentation, 5 millions.

Argent: diminution, 4 millions.

A la suite des incidents de l'extérieur, la spéculation ne saurait se départir de toute idée de prudence.

FRANCE

La déclaration ministérielle lue devant les Chambres dit:

« Les opérations militaires en Tunisie ont suivi leur cours régulier. Le cercle se resserre étroitement autour des tribus insoumises. L'état sanitaire est excellent et témoigne du bon fonctionnement des services. Les troupes ont fait preuve de solides qualités militaires, et si l'ennemi fuit ou se soumet, il faut en faire honneur à la discipline et à l'énergie du soldat autant qu'à la prévoyance du commandement.

« Il est permis d'espérer aujourd'huit un dénouement prochain des opérations militaires. La phase des négociations est maintenant ouverte.

« En entrant en Tunisie, nous poursuivions un double but: châtier les tributs insoumises qui violaient nos frontières depuis dix ans, et prendre des garanties pour l'avenir. Les sacrifices actuels de la France pour la sécurité de sa frontière ne seraient pas suffisamment payés par une soumission apparente ou précaire, ou par des promesses vite oubliées; il faut à notre sûreté des gages durables, et nous les demandons au bey de Tunis. Nous n'en voulons ni à son territoire ni à son trône.

« La République, en commençant cette expédition, a répudié solennellement toute idée d'annexion et de conquête; elle renouvelle aujourd'hui les mêmes déclarations; mais le gouvernement du bey est tenu de nous laisser prendre sur son territoire, pour sauvegarder nos possessions et dans la limite de nos intérêts, des mesures de précaution qu'il est manifestement hors d'état d'assurer par ses propres forces. Des conventions formelles devront mettre à l'abri de retours hostiles et d'aventures notre légitime influence dans la régence. Nous espérons que le bey en reconnaîtra lui-même la nécessité et le bienfait, et que nous pourons ainsi terminer un différent qui ne regarde que la France, qui ne met en jeu qu'un intérêt français, et que la France a le droit de résoudre seule avec le bey, dans cet esprit de justice, de modération et de respect scrupuleux du droit européen qui inspire la politique du gouvernement de la République. »

RUSSIE

On écrit de Moscou, le 9 mai:

« Nous attendons avec impatience le procès des 36 nihilistes qui ont été arrêtés, depuis le 1er mars; il révélera sans doute bien des choses, je ne dis pas surprenantes, car, à l'heure qu'il est, nous sommes faits aux surprises douloureuses, mais des choses au moins intéressantes.

« Les journaux vous tiennent au courant plus vite et mieux que je ne saurais le faire de notre état lugubre. Vous avez vu que l'on fait chaque jour des arrestations, et toujours sans trouver les vrais chefs des nihilistes; la crise est grave et peut devenir terrible; que Dieu veille sur notre empereur! Il me paraît l'homme prédestiné de Dieu, et il a en lui tout ce qu'il faut pour être à la hauteur de cette rude tâche; comme on l'a dit de son grand père, il sera « un fort prépotent ». C'est ce dont la Russie a besoin.

« Le couronnement du czar attirera beaucoup de monde et peut-être ranimera les esprits. Pour le quart d'heure, tout semble enveloppé de deuil et de tristesse.

« Pendant les dernières semaines le temps a été affreux, la terre a été encore couverte d'une masse de neige; l'on se demandait si réellement l'été viendrait. Enfin la débacle a commencé, on espère les premiers bourgeons, puis les premières feuilles. Quel contraste entre Nice, été perpétuel, et Moscou hiver éternel! Vivre de soleil, d'air chaud, de brises parfumées, s'enivrer du parfum des fleurs, puis s'enfoncer dans la neige, dans la boue infecte entre quatre murs, les doubles fenêtres fermées, les poêles en réquisition à la fin d'avril; respirer cet air asphyxiant d'une chaleur artificielle entretenue sans aucun souffle de pur azote pendant neuf mois de l'année à l'intérieur, et dehors ne voir que glace neige et boue! »

Un supplément du *Messages du gouvernement* publie un manifeste de l'empereur en date du 12 mai.

L'empereur rappelle le glorieux règne de son père, énumère les grandes réformes accomplies par lui; puis, après avoir parlé de l'assassinat qui a mis fin à ses jours, il s'exprime ainsi:

Dans notre deuil profond, la voix de Dieu nous a commandé de prendre courageusement en main le gouvernement de la Russie avec confiance dans la divine Providence et foi dans la force de la puissance souveraine que nous sommes appelé, pour le bien du peuple, à consolider et à défendre contre toutes les attaques.

En nous vouant à notre haute tâche, nous invitons tous nos nouveaux sujets à nous servir et à servir l'Etat loyalement et fidèlement pour anéantir un esprit de rébellion qui couvre la Russie de honte, pour fortifier la foi et la moralité, pour placer l'éducation des enfants sur de bonnes basses, enfin pour extirper tout ce qui est en opposition avec le sentiment du droit et de l'honnêteté, et pour fonder à toujours le règne de l'ordre et de la justice.

D'après des avis d'Odessa, des troubles qui ont duré deux jours, ont eu lieu dans le bourg de Beresowska (gouvernement de Kherson); les propriétés des juifs ont été pillées, et quelques maisons leur appartenant ont été brûlées.

Dans le village de Wiktorowka (cercle d'Odessa), un conflit violent a éclaté entre

---

L'ivrogne, une de ses mains cachée dans la poche de son pantalon, et l'autre occupée à tortiller la courroie d'un bâton, s'avança vers celui qui l'attendait.

— Monsieur Louis Taden, pas vrai? demanda-t-il.

— C'est moi, répondit le jeune homme.

— « Amérique », ajouta Denis.

— « Paris », répliqua Louis Taden.

— Maintenant, nous pouvons causer de nos petites affaires; je sais ce que vous voulez.

— Ce que je veux, reprit le jeune homme, c'est la preuve que Jean Studen est un misérable et un infâme! qu'il n'a pas seulement tenté de m'assassiner, mais encore qu'il a commis des crimes antérieurs rendant plausible l'usurpation de ma fortune et de mon nom.

— C'est juste, répliqua Denis; une fois Studen châtié, vous serez riche...

— Très riche.

— Quelle part de cette fortune ferez-vous à ceux qui vous rendront le service de démasquer l'habileté de Jean Studen?

— J'offre un million! répondit Louis Taden, sans hésiter.

Ce chiffre causa un éblouissement à Denis. Un million! qu'était à côté de cette somme, le misérable billet de mille francs promis la veille par celui que Denis hésitait à nommer son fils?

— Ne serait-il pas bien plus habile, se demanda Denis, de respecter la vie de ce garçon, et de lui faire signer un papier par lequel il s'engagerait à me payer ce million, à moi seul. Sans nul doute, mais quel document lui vendre si cher?

Denis ne savait rien! rien! L'or ne pouvait être que le prix d'une révélation; il fallait parler ou agir.

Denis restait immobile, en proie à une perplexité terrible. Le temps se passait et chaque minute valait des siècles dans une situation aussi tendue.

— Eh bien! demanda l'ami de Ramoussot, les conditions vous conviennent-elles? Un million, en échange du moyen de perdre celui qui se fait appeler Amaury de la Haudraye.

— Ça va, répondit laconiquement l'ivrogne.

— J'attends les papiers, dit Louis Taden.

— Doucement, mon beau fils; je ne lâche rien sans garantie.

— Ma parole...

— Ne vaut pas votre signature.

— Je suis réduit à un tel excès d'infortune, répondit l'ami de Ramoussot, que je ne sais comment signer la reconnaissance que vous me demandez.

Denis répondit d'une voix basse:

— J'ai mis sur l'adresse de l'avis qui vous mandait ici ce soir: « A monsieur Louis Taden; » mais je veux au bas du bon d'un million, la signature du vicomte de la Haudraye. Si vous perdez la partie, et que M. Amaury garde la fortune de Monier le Nabab, nous aurons passé tous deux à côté de l'opulence; si l'on vous rétablit dans vos droits, je serai riche à perpétuité.

La pluie avait cessé de tomber; les grondements de l'orage s'éloignaient un peu; mais le ciel restait sombre et pas une clarté n'en venait rompre la morne tristesse.

Louis Taden s'approcha d'un candélabre de fonte soutenant une lanterne de gaz, il tira un carnet de sa poche, puis un crayon, et, les bras levés, afin de mieux voir et de tracer ses caractères d'une façon plus régulière, il commença à écrire le billet que lui demandait Denis.

La noble figure du jeune homme se trouvait alors en pleine lumière. Elle reflétait une joyeuse confiance.

Denis avait tourné le poteau et se tenait un peu en arrière de l'adversaire d'Amaury.

Quand Louis Taden eut achevé de signer l'obligation qu'il venait de souscrire, il se tourna légèrement vers le mari de la Balayeuse, et lui tendit le papier.

— Voici ce que vous me demandez, dit-il en présentant le billet sans l'abandonner tout à fait, j'attends maintenant ce que vous m'avez promis.

Denis leva sa main armée et, d'un seul coup, assené sur la tempe, lança sur le sol le protégé de Sœur Sainte-Croix. L'agression fut si violente, si brutale, si imprévue, que la victime ne poussa pas un cri.

— Assommé! dit brièvement Denis.

Il souleva dans ses bras le corps du jeune homme, le tint une seconde suspendu au-dessus du parapet du pont Notre-Dame, et le laissa subitement tomber dans le gouffre.

Un bruit sourd monta jusqu'à l'assassin, l'eau du fleuve battit les arches du pont avec un clapotis sinistre, puis le silence se fit, le ciel noir et sans reflet, se confondit avec le fleuve sombre, et Denis, après avoir fait un geste, dans lequel le défi se mêlait à l'indifférence, reprit sa marche titubante le long des maisons du quai, et longtemps après on entendait encore sa voix chevrottante murmurer:

Si je meurs que l'on m'enterre
Dans la cave où est le vin...

CHAPITRE XXIV

LES ENFANTS

Ferson avait dit à Tamerlan, dans le cabinet particulier du tapis-franc de la Paumelle: « — Je veux revoir Henri. » — Or, le saltimbanque tenait trop aux cent francs de pension que lui payait son complice pour ne pas se montrer exact.

Ce soir-là, deux heures avant la représentation, Tamerlan donna cet ordre à Rosalba:

— Lave-moi solidement le visage et les mains du moucheron, habille-le proprement si c'est possible, il ne travaillera pas ce soir; afin de le remplacer sur l'affiche, tu feras manger des étoupes enflammées à Briudzingue, et Trivator avalera le sabre du grand Mogol.

— Est-ce qu'on réclame le gosse? demanda Rosalba.

— Pour l'inspection de son savoir et de sa santé, voilà tout.

— Où le conduis-tu? demanda Rosalba.

— Chez la Paumelle

— Cette vermine d'Alie y est toujours?

— Toujours.

(A suivre.)

les paysans et les autorités locales, à propos de la réclamation à ces paysans par les autorités d'objets pillés et volés. Des troupes ont été envoyées d'Odessa pour rétablir l'ordre.

On annonce de Kiew que parmi les individus blessés dans les scènes de tumulte qui ont eu lieu dans ce gouvernement, se trouvent un gymnasiaste et *un étudiant*. L'enquête continue: il se confirme que les désordres ont été principalement provoqués par des individus venus du Nord de la Russie.

Le 11, à Smolensk, on a arrêté un homme qui voulait attenter à la vie du gouverneur de cette ville.

***

Le 11 à midi a eu lieu à St-Pétersbourg, en présence de l'empereur, au Champ de Mars, la parade du printemps. Le grand *duc Wladimir commandait les troupes qui* étaient en grande tenue et en grand deuil. Elles étaient disposées en cinq échellons; l'empereur a passé à cheval devant le front des lignes, accompagné d'une suite nombreuse dans laquelle on remarquait entre autres les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires des Etats étrangers. Les troupes ont salué l'empereur avec enthousiasme.

L'impératrice a passé également en voiture devant les lignes.

L'empereur et l'impératrice ont été accueillis avec des hourrahs prolongés par la foule innombrable massée sur leur passage.

TURQUIE

Les journaux de Vienne conseillent à la France de terminer son expédition de Tunisie avant l'arrivée des Turcs, ce qui éviterait des complications dont la responsabilité retomberait sur la Turquie.

Les puissances auraient conseillé à la Porte de renoncer à son expédition.

Dervisch pacha a remporté une nouvelle victoire. Djacowa a été occupé par les Turcs.

Plusieurs chefs albanais se sont soumis *volontairement. Hadji-Omer oppose seul de* la résistance.

TUNISIE

Tunis, 12 mai.

Les troupes sont arrivées à 10 heures 1/2 ce matin à Manouba près Tunis.

Le général Bréard a fait prévenir M. Roustan qu'il se tenait à sa disposition.

***

Tunis 13 mai.

Hier, à huit heures du matin, M. Roustan a demandé au bey une audience pour le général Bréard.

Le bey ajourna sa réponse à midi et répondit alors qu'il accordait l'audience demandée pour quatre heures.

M. le *général Bréard se rendit au Bardo* à quatre heures.

Il donna lecture au bey d'un traité en dix articles.

La clause principal établit qu'il y aura un ministre résident de France à Tunis pour veiller à l'exécution du traité.

Le bey demanda jusqu'à neuf heures pour réfléchir.

L'entrevue a été marquée par une grande courtoisie et une bienveillance réciproques.

Le bey a signé le traité à 8 heures.

Il a demandé que les troupes françaises n'entrassent pas à Tunis, ce qui, d'ailleurs, n'était pas dans les intentions de la France.

On croit que M. Roustan sera nommé ministre à Tunis.

CANTON DE FRIBOURG

PÈLERINAGE FRIBOURGEOIS

A NOTRE-DAME DES ERMITES

En raison du nombre des pèlerins, la Compagnie de la Suisse-Occidentale a formé deux trains spéciaux, qui partiront de Fribourg lundi prochain, 16 mai, à 7 h. 17 et à 8 h. 45 du matin.

Vu l'heure matinale du premier départ, la *Compagnie a bien voulu nous accorder*, à l'usage des pèlerins exclusivement, un train spécial de Romont à Fribourg, pour lequel il faudra se munir de billets ordinaires.

Voici l'horaire de ce train :

Romont	dép.	6 h. —	matin
Villaz-St-Pierre	»	6 h. 09	»
Chénens	»	6 h. 20	»
Cottens	»	6 h. 27	»
Neyruz	»	6 h. 33	»
Rosé	»	6 h. 38	»
Matran	»	6 h. 45	»
Fribourg	arr.	6 h. 55	»

Les pèlerins qui utilisent la ligne de Romont à Fribourg, devront *tous* venir par le train spécial qui part de Romont à 6 heures. Autrement, ils s'exposeraient à ne pas trouver place dans le train ordinaire, qui aura un chargement assez fort avec les pèlerins de la Gruyère, de la Glâne en amont de Romont, et de la Veveyse.

Le train de la Broye arrive à Fribourg à 7 h. 05, assez tôt par conséquent pour que les pèlerins de cette partie du canton puissent tous utiliser le premier train spécial de Fribourg à Wædensweil.

L'horaire des trains spéciaux de Fribourg à Wædensweil et aux Ermites est arrêté d'une manière définitive et irrévocable comme suit.

Départ, le lundi 16 mai.

		1er train	2e train
Fribourg	dép.	7 h. 17	8 h. 45
Guin	»	—	8 h. 56
Schmitten	»	—	9 h. 06
Flamatt	»	—	9 h. 18
Berne	arr.	8 h. 12	9 h. 48
»	dép.	8 h. 35	10 h. 07
Zurich	arr.	1 h. 35	2 h. 50
»	dép.	1 h. 45	3 h. 20
Wædensweil	arr.	3 h. —	4 h. 10

—

Wædensweil	1er dép.	3 h. 25	6 h. 10
»	2e dép.	3 h. 35	6 h. 20
»	3e dép.	3 h. 45	6 h. 45

Chaque train de Fribourg-Wædensweil formera ainsi trois trains sur la *ligne de Wædensweil aux Ermites*. La durée du trajet sur cette dernière ligne est d'une heure environ.

Il résulte de cet horaire que les pèlerins partant de Fribourg par le train spécial de 7 h. 17 seront tous arrivés à Einsiedeln à 5 heures du soir ; les pèlerins du 2e train arriveront entre 7 et 8 heures.

Nous aurions aimé faire jouir tous les premiers inscrits de l'avantage de prendre le premier train ; malheureusement il n'a pas été possible de combiner l'horaire pour assurer ce résultat. Nous avons des trains *régionaux*. Le premier train dessert la Sarine, la Broye et la Glâne de Romont en aval. Le second train sera utilisé par les *autres parties du canton*.

A l'aller comme au retour, les trains spéciaux entreront dans la gare des voyageurs à Berne et à Zurich, et y feront un arrêt de 15 à 25 minutes. C'est là une amélioration *qui sera appréciée des pèlerins*.

On voit par l'horaire ci-dessus, que le 1er train spécial n'a point d'arrêt entre Fribourg et Berne. Les gares de Guin, Schmitten et Flamatt seront desservies par le second train.

Retour, le mercredi 18 mai

Einsiedeln	1er dép.	6 h. —	matin
»	2e dép.	6 h. 30	»
»	3e dép.	9 h. 10	»

—

		1er train	2e train
Wædensweil	dép.	8 h. 16	10 h. 25
Zurich	arr.	9 h. 15	11 h. 30
»	dép.	9 h. 25	11 h. 40
Olten	arr.	12 h. 10	1 h. 53
»	dép.	12 h. 40	2 h. 22
Berne	arr.	3 h. 10	4 h. 55
»	dép.	3 h. 27	5 h. 13
Flamatt		4 h. 01	5 h. 49
Schmitten		4 h. 18	6 h. 06
Guin		4 h. 39	6 h. 19
Fribourg	arr.	4 h. 52	6 h. 32

Les pèlerins de la Broye devront quitter Einsiedeln par le premier train spécial, vu que le train Fribourg-Estavayer-Yverdon *part à 6 h. 10, soit* avant l'arrivée du second train spécial.

—

Dans la séance de vendredi, le Grand Conseil a abordé le projet de loi sur les incompatibilités. M. *Jaquet*, rapporteur, annonce que la Commission a réduit les incompatibilités inscrites dans le projet, car elle se *borne à exclure du Grand Conseil* le ministère public, les comptables de l'Etat, et les fonctionnaires nommés par le conseil d'Etat, qui sont vis-à-vis de lui dans une dépendance directe.

M. *Weck*, conseiller d'Etat, fait ressortir que la bonne administration de la chose publique gagnera à l'*établissement d'un petit* nombre d'incompatibilités, et propose l'entrée en matière.

M. *Aeby* dit qu'en Commission il s'est prononcé contre l'entrée en matière. Les incompatibilités ne sont pas un principe constitutionnel, mais une question d'opportunité. Il ne faut pas regarder à des avantages momentanés, mais à ce qui est juste. Le Grand Conseil serait privé d'une partie des forces les plus actives. Pourquoi celui qui a la confiance du gouvernement, ne pourrait-il avoir aussi celle des populations ? Il vote contre l'entrée en matière.

M. *Musy* s'est prononcé pour des incompatibilités en 1872, alors qu'elles l'atteignaient. Il est dans le même sentiment. Il votera l'entrée en matière, mais en réservant que les conseillers d'Etat ne seront pas atteints.

M. *Corpataux* appuie les arguments de M. Aeby. Il insiste pour que les conseillers d'Etat restent députés. Le peuple n'a pas demandé les incompatibilités.

M. *Schaller*. Le principe des incomptabilités existe depuis 1881, mais pas dans le sens qu'on donne aujourd'hui à ce mot. En 1852, M. Monnerat, chef de l'opposition conservatrice, déposa une motion demandant les incompatibilités. C'était une arme politique. Le message du conseil d'Etat démontra que notre canton a un très grand nombre d'incompatibilités entre les diverses fonctions publiques, et que c'était toucher à la Constitution. Le conseil d'Etat avait raison. Le mot *d'incompatibilités* a dans la Constitution de 1857 le même sens que dans les *Constitutions antérieures*. On n'a pas le droit de restreindre la souveraineté du peuple. En soumettant cette question au peuple en 1874, le Grand Conseil a reconnu que l'établissement des incompatibilités dépassait les pouvoirs de l'autorité législative. Le peuple a dit *non*. Si on veut revenir en arrière, il faut suivre la même ligne de conduite, provoquer une révision constitutionnelle. Nous avons si peu d'hommes vraiment capables et dévoués à la chose publique, qu'il ne faut pas priver le Grand Conseil des lumières des fonctionnaires expérimentés. Ne nous inquiétons pas trop de ce que font les autres cantons. Nos populations préfèrent demeurer libres dans le choix de leurs mandataires.

M. *Is. Gendre* reproche à M. Schaller de dire à Berne qu'il aimerait faire des concessions à la minorité, et de repousser ces concessions à Fribourg. Les conservateurs avaient promis les incompatibilités dans la *proclamation qu'ils ont faite au district du* Lac en 1856. Le peuple en 1872 n'a pas repoussé les incompatibilités en principe, il s'est borné à dire que la constitution actuelle lui suffisait. On veut, dit-on, maintenir intacte la souveraineté du peuple ; dans la plupart des cantons le peuple nomme aux principales fonctions administratives et judiciaires. Les cantons catholiques de Lucerne, Zoug et Valais ont les incompatibilités que nous réclamons. Le peuple se compose des partis, et il y a en ce moment deux partis contre un. Ces partis ont-ils au Grand Conseil les mêmes proportions que parmi le peuple? Il y a un parti absorbant qui choisit les fonctionnaires, et qui en a besoin non seulement dans les districts, mais aussi dans le Grand *Conseil. Qui est-ce qui s'est toujours* opposé à une révision constitutionnelle? Toujours le même parti. Il ne faut pas avoir peur des réformes, et quand le conseil d'Etat en propose une, il faut savoir l'accepter.

M. *Théraulaz* votera l'entrée en matière. Il ne pourrait en aucun cas voir exclure les conseillers d'Etat du Grand Conseil, et ce serait pour lui un motif de repousser le projet au vote final. La Constitution a confié au Grand Conseil le soin de régler la question suivant les circonstances et les besoins de l'administration. Un fonctionnaire remplissant le mandat de député sera quelquefois embarrassé en présence de ses électeurs ; cette même raison ne peut être alléguée contre le conseil d'Etat. Je crois que le peuple est favorable aux incompatibilités dans une certaine mesure. En 1872, quatre districts ont donné une majorité en faveur des incompatibilités. Puisque la question a été fréquemment à l'ordre du jour, raison de plus pour soumettre le projet à un examen approfondi. Parmi les réformes demandées, il y en a de justes, il faut qu'elles soient réalisées par le parti conservateur, c'est la condition d'avenir de ce parti.

M. *Clerc* dit que l'on va faire une loi constitutionnelle, les circonstances lui donnent une couleur politique. Il se plaint que ce projet n'ait occupé ni la presse ni l'opinion. La gauche et l'extrême droite ont gardé le silence, le centre s'est trouvé seul avec le conseil d'Etat, dont il faut bien admettre la franchise. M. Clerc veut consacrer l'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis de l'électeur.

M. *Schaller* répond à M. Is. Gendre. Il a dit à Berne qu'il avait proposé des cercles électoraux assurant dans le canton la représentation des minorités. On nous dit que l'établissement des incompatibilités est une concession à la minorité. Ce projet est donc une concession, j'avais cru qu'il s'agissait de bonne administration. J'ignore quel avantage la minorité comme telle espère retirer du projet. Il est fort possible que les députés *qui* viendront remplacer ici les fonctionnaires devenus inéligibles, soient encore moins sympathiques que ces derniers à la minorité. La question ne doit être envisagée qu'au point de vue de l'utilité pratique, et il faut faire abstraction d'idées trop théoriques.

M. *Wuilleret* estime que la question des incompatibilités est d'ordre constitutionnel, et M. Is. Gendre l'a démontré. Donc on ne peut admettre le projet qu'en révisant la constitution. Nous n'avons pas le droit de restreindre la souveraineté du peuple. Si celui-ci veut les incompatibilités, il n'a qu'à ne plus nommer certaines catégories de fonctionnaires. Si le projet est accepté, le Grand Conseil sera privé des lumières de fonctionnaires expérimentés.

M. *Aeby* est confirmé dans ses répugnances par le discours même de M. Gendre. Si les incompatibilités sont un principe, il faut être conséquents et aller jusqu'au bout.

M. *Robadey veut* que ses mandataires sachent pourquoi il va voter contre l'entrée en matière. Les incompatibilités ne sont pas un principe ; ceux qui les proposent en font une machine de guerre. Il veut attendre que le peuple les réclame ; il ne se croit pas le droit de limiter le choix du peuple. Si le conseil d'Etat avait présenté une loi contre le cumul, M. Robadey l'aurait votée. Si les fonctionnaires ne viennent pas au Grand Conseil, êtes-vous sûrs qu'ils resteront à leur bureau? On s'est plaint que certains employés ne sont jamais à leur bureau, et ce ne sont pas des députés. Je ne connais qu'une incompatibilité avec la démocratie, c'est la politique vexatoire, de deux poids et de deux mesures.

M. *Clerc* proteste contre l'assertion que le projet serait une manœuvre de parti. Comment se fait-il que le conseil d'Etat ne l'ait pas découverte ? M. Weck, s'il était ici, soutiendrait le projet, il l'avait dit avant sa mort.

M. *Jaquet :* les incompatibilités amèneront au Grand Conseil des forces jeunes et actives. Le peuple tient à ce que les fonctionnaires soient à leur bureau pour s'occuper des affaires administratives. Le sens du mot *incompatibilités* n'est plus le même qu'en 1831, et signifie maintenant la séparation du mandat de député avec les fonctions publiques. Il espère que les incompatibilités feront des vides et que l'opposition obtiendra une représentation un peu plus forte, ce qui est dans l'intérêt du parti conservateur qui ne doit plus être traité d'exclusiviste.

L'ordre du jour est voté à l'appel nominal par 45 voix contre 25. MM. les conseillers d'Etat et quelques fonctionnaires s'abstiennent.

Ont voté *pour* l'entrée en matière : MM. Andrey, Bapst, Bertschy, Birbaum, Boccard Antonin, Boccard Raymond, Bondallaz, Bourgknecht, Bullet, Chollet, Clerc, Conus, Crausaz, Cressier, Derron, Deschenaux Jules, Diesbach, Ducret François, Duvillard, Esseiva Ignace, Frossard, Gaillet, Gendre Isaac, Genoud-Repond, Gillet Jean, Gottrau, Grangier, Hayoz Pierre, Huber, Hug, Jaquet, Kæser, Liechty, Losey, Meyer, Morard, Musy, Perroud, Petitpierre, Pilloud, Progin, Raboud, Remy, Renevey, Schwarz, Théraulaz, Vonderweid (45).

Ont voté *contre* l'entrée en matière : MM. Aeby, Aebischer, Berger, Bongard, Brayoud, Bulliard, Buman, Chapuis, Corpataux, Cottet, Ducrest Romain, Esseiva Jean, Gendre Fréderic, Grand, Hayoz Joseph, Jungo, Margueron, Monnard, Morel, Reynold, Riedo, Robadey, Schneuwly, Spicher, Villet. (25).

Se sont abstenus : MM. Blanc, Chaney, Fournier, Glasson, Kolly, Menoud, Richoz, Schaller, Techtermann.

M. Wuilleret, président, ne vote pas.

—

Avis important

Les personnes qui ont envoyé l'argent et qui n'ont pas reçu à temps les billets des pèlerins, peuvent les réclamer à l'arrivée à la gare de Fribourg, où un service sera organisé lundi matin, pour la remise et la vente des billets. *(Communiqué.)*

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

—

BERNE, 14 mai.

M. Karrer a interpellé le conseil d'Etat sur l'affaire de Chevenez.

M. de Wattenwyl a annoncé une enquête ; il ne saurait être question d'une occupation militaire.

DIMANCHE 15 MAI.

IVe DIMANCHE APRÈS PAQUES

Eglise de Notre-Dame

—

6 h. soir. — Sermon allemand. 8 h. Exercices du mois de Marie, sermon français, bénédiction de la bannière du Pèlerinage.

Eglise de Saint-Maurice

—

Lundi matin à 5 1/2 heures messe pour les pèlerins se rendant à Einsiedeln

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

—

UNE BONNE NOUVELLE. — Nous avons la bonne fortune de pouvoir annoncer à nos lecteurs, en quête de placements aussi sûrs que rémunérateurs, la prochaine émission d'actions nouvelles de la *Société de l'Office Catholique*.

Il n'est pas un de nos lecteurs qui ne connaisse cette maison, dont les chemins de la croix, l'imagerie sainte, les tableaux religieux et tous les produits en général, jouissent depuis des années, jusque dans les missions les plus lointaines, de la plus grande renommée. Cette Société compte, d'ailleurs, à sa tête, les hommes les plus connus et les plus estimés du monde catholique tels que MM. *J.-B. Devuns, des Houx Morimbeau, de Saint-Chéron*, etc.

Nous apprenons que le conseil d'administration de la *Société de l'Office Catholique* a décidé dans sa dernière séance, conformément à l'article 18 des Statuts, de porter de *5 à 600,000* fr. le capital de la Société au moyen d'une émission *de 200* nouvelles actions de *500* francs. Cette augmentation de

capital a pour but de perfectionner et d'accroître le matériel de l'imagerie, d'organiser la fabrication et la vente des mobiliers d'église, de développer l'exportation et enfin de donner un plus grand développement à son journal *le Courrier du Village*, dont le tirage est déjà considérable.

Les conditions de la souscription sont les suivantes :

125 francs en souscrivant ;
125 francs au 15 juillet ;

Le surplus au fur et à mesure des appels qui seront faits par le conseil d'administration.

Ceux des souscripteurs qui libèreront leurs titres par anticipation, bénéficieront d'un escompte de *20* francs par titre. Ils n'auront donc à verser que *480* francs.

De plus, et c'est là une mesure essentiellement sage, sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs, il sera délivré à tous les souscripteurs, au fur et à mesure de leurs versements, un bon de la *Prévoyance de la famille* ou de l'*Assurance financière* (capital *30* millions) leur assurant, au moyen de tirage trimestriels, le remboursement intégral de leurs versements. Les souscripteurs n'auront donc pas seulement leur capital complètement garanti par cette assurance financière, — quoiqu'il le soit déjà par la prospérité toujours croissante de la *Société de l'Office Catholique* qui va donner cette année plus de *12 0/0* à ses actionnaires ; — mais ils seront encore assurés du doublement plus ou moins rapide de leur capital, puisqu'après le remboursement de leurs actions, remboursement assuré en *75* ans, et qui peut avoir lieu dans les trois mois, ils n'en conservent pas moins leurs titres.

La souscription publique sera ouverte le *26 mai* mais *nos lecteurs peuvent dès aujourd'hui souscrire* en envoyant au Directeur de la *Société de l'Office catholique*, 60 rue Bonaparte, à Paris, autant de fois 125 fr. qu'ils désirent d'actions.

—

Un singulier système d'éclairage. — On sait que certaines substances possèdent la propriété de devenir et de rester lumineuses après avoir été impressionnées par une lumière quelconque, celle du jour, du gaz, la lumière électrique etc.

Ces substances, telles que le phosphore de Canton, phosphore de Bologne, sont des sulfures de potasse, de soude, etc.

Dernièrement, l'on a entrepris en Angleterre des essais pour l'utilisation pratique de cette curieuse propriété. D'abord, on est parvenu à en diminuer beaucoup le prix de revient.

On a essayé en outre à s'en servir pour obtenir des plafonds lumineux. Les essais qui ont été faits dans différents endroits ont été très satisfaisants.

L'effet obtenu est comparable à celui d'un clair de lune : même lorsque l'on vient du jour, on n'éprouve aucune difficulté à se diriger dans une salle ainsi éclairée, à y prendre des papiers ou des objets posés sur une table, et au bout de quelques minutes, l'œil est assez préparé pour voir l'heure à une montre.

On construit même des lanternes phosphorescentes très originales. Elles se composent d'une caisse en étain dont l'extérieur reçoit une couche de la composition.

En versant de l'eau chaude à l'intérieur la phosphorescence est beaucoup plus durable et beaucoup plus vive.

Avec les peintures phosphorescences on fait des numéros de maison, des enseignes, peut-être même arrivera-t-on un jour à en couvrir les maisons, de sorte que celles-ci deviendront lumineuses, et les réverbères n'auront plus alors leur raison d'être.

M. Soussens, Rédacteur.

POUR SEULEMENT
16 francs.

nous envoyons à chacun le *service de table suivant composé de 70 pièces splendides :*

6 couteaux de table avec excellentes lames d'acier ;
6 fourchettes en véritable argent britannique ;
6 cuillères à soupe massiv. en argent britannique ;
6 cuillères à café en argent britannique superfin ;
1 lourd puisoir à soupe en argent britannique ;
1 puisoir à lait massif en argent britannique ;
6 cuillères à dessert massiv. en argent britannique ;
6 fourchettes à dessert massives en argent britannique ;
6 plateaux superfins ciselés ;
6 élégants porte-couteaux en argent britannique ;
6 beaux coquetiers massifs ;
6 lourdes cuillères à œufs en argent britannique ;
6 fins sucriers magnifiques ;
2 candélabres de table d'un grand effet, forme goth. splendides pour le prix fabuleux de *16 fr* **70 pièces** *seulement*, pour les 70 pièces complètes. Ces objets proviennent d'une fabrique en faillite et ont été vendus autrefois 40 fr. On donne *par écrit une garantie pour 25 ans.* que tous ces objets conservent leur éclat et leur blancheur. Envoi immédiat contre remboursement, s'adresser au

Dépôt en gros
de la fabrique d'argent britannique
Stadt, Heinrichshof, à Vienne (Autriche).

Des centaines de lettres de remerciement et de reconnaissance sont dans notre Bureau à la disposition de chacun.

N. B. Par suite du service postal international, les frais de port et de douane sont très peu élevés.

(209) (H. 3821. X.)

RECTIFICATION DE PRIX

CAFÉ SURFINS DE HAMBOURG

de la dernière récolte

Purs et naturels, franco par poste, en sacs de 5 kilos

	Marcs.
Moka, pur arabe, grand premier choix	13 80
Menado, extra-fin, gros grains, brun	13 80
Java doré, gros grains, surfin	11 30
Java doré, très fin, gros grains, fort	9 60
Java jaune, fin, gros grains, fort	9 —
Perle de Ceylan, extra-fin, fort	10 80
Plantages de Ceylan, très fin, fort	10 50
Ceylan, bleu, extra, fort	9 80
Cuba vert fin, à grains nourris, forts	9 30
Perle de Moka, vert pâle, demi-fin, fort	9 —
Perle de Java, fort fin, avantageux	8 80
Java vert fin, gros grains, fort	8 50
Santos, extra fin, vert, fort	7 80
Campinos, fin pur, fort	7 30
Riz de table, extra-fin, clair, gr. allongés.	3 30
Riz de table, très gros grains.	2 80
Riz de table, fin, à grains grossiers.	2 30
Sagou perlé des Indes, pur	3 50

Rabais de 20 pfgs par 3 sacs et de 30 par 6 sacs.

E. H. Schulz, Altona, près Hambourg
MAISON FONDÉE EN 1864
(H 3173 X) (160)

AVIS

Le soussigné prévient l'honorable public de Fribourg et des environs qu'il vient de s'établir comme gypseur et peintre en bâtiments. Il se recommande particulièrement à ses amis et connaissances ; travail soigné, prompte exécution, prix modéré.

Alphonse Grivel et Cie
(128) *Rue de la Lenda 109, en l'Auge*

L'URBAINE

Cie anonyme d'assurance sur la vie et à primes fixes

et contre les accidents

Siège social : Rue Le Peletier, 8, *Paris.*

Fonds de garantie, 28 millions

Assurances de capitaux payables au décès, de capitaux dotaux mixtes et à terme fixe, constitution de rentes viagères.

(218) Agent général à *Fribourg :* M. **Ls Carle,** 29, Grand'Rue.

EXPLICATION GENERALE

DU CATÉCHISME

DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

Par D. GARCIA-MAZO

PRÉDICATEUR DE LA COUR D'ESPAGNE

M. B.-F. GALTIER

SON BIOGRAPHE ET TRADUCTEUR PRIVILÉGIÉ DE SES ŒUVRES

1 volume in-12 très compacte, contenant la matière d'un fort volume in-8

Prix : *franco-poste :* **2** fr. **50.**

L'ouvrage que nous annonçons a été accueilli en Espagne avec une sorte d'enthousiasme. Or, quand il s'agit de juger une œuvre théologique, on peut s'en rapporter avec une entière confiance aux appréciations de l'épiscopat espagnol, dont la science théologique est depuis longtemps devenue proverbiale. Quant à la traduction que nous offrons au public, nous croyons pouvoir assurer qu'elle est à la hauteur de l'original. Elle a reçu de Mgr l'évêque de Rodez une approbation des plus flatteuses.

En vente à l'*Imprimerie catholique* à Fribourg

LE PONTIFICAT DE PIE VI

ET L'ATHÉISME RÉVOLUTIONNAIRE

Par M. l'abbé BERTRAND

2 beaux vol. in-8, sur papier vergé avec portrait. — Prix : *franco-poste :* **10 fr.**

L'auteur du pontificat de Pie vi s'est attaché à faire de son livre une œuvre d'histoire et d'apologétique tout à la fois.

La première partie renferme le tableau complet de la conspiration ourdie contre l'Eglise, à la fin du dix-huitième siècle, et des moyens qui furent mis en œuvre pour assurer le triomphe de l'impiété. La seconde partie est consacrée à l'exposé de tout ce que Pie VI a fait pour les arts, les sciences, les lettres, et l'amélioration matérielle et morale de ses Etats, comme souverain temporel ; la troisième partie, enfin, la plus longue et la plus douloureuse, est un récit navrant des luttes que le grand Pontife eut à soutenir, en faveur des droits de l'Eglise, contre toutes les cours de l'Europe, de ses rapports avec la France pendant la première Révolution, des violences dont il fut l'objet sous le Directoire, de sa captivité et de sa mort à Valence.

C'est l'histoire la plus complète, au point de vue social et religieux, d'une époque si fertile en évènements mémorables.

En vente à l'*Imprimerie catholique* à Fribourg.

PHARMACIE DE LA MÉTHODE du Dr GOLVIN — PILULES DÉPURATIVES — 20 — GOLVIN

On cherche à amener une confusion sur les **PILULES GOLVIN.** Toute boîte qui ne sera pas semblable au modèle ci contre est une contrefaçon. Chaque pilule porte le nom **GOLVIN.** — En purifiant le sang, ces pilules sont efficaces dans toutes les maladies. — **2** fr. la boîte y compris le **NOUVEAU GUIDE de la SANTÉ.** — Dans toutes les Pharmacies de France et de l'Étranger.

Adresser toute communication relative aux produits de la Méthode dépurative à **M. GOLVIN,** 50, r. Olivier-de-Serres. Paris

Marbrerie et sculpture

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public de la ville et de la campagne qu'ils viennent de s'établir comme marbriers et sculpteurs, qu'ils se chargent de tous ouvrages en marbrerie, monuments funéraires, etc., à des prix modiques.

Une longue pratique de leur état, un travail soigné leur font espérer de mériter la confiance dont on voudra bien les honorer.

Leur atelier se trouve à la maison *Pilloud*, avenue de Tivoli. 43.

Sucess et **Tarchini.**
(174) *marbriers et sculpteurs.*

Literie

affaire exceptionnelle

Crin	noir	N° 1	fr.	1,10 le 1/2 kg.	
»	»	» 2	»	1,30	»
»	»	» 3	»	1,60	»
»	»	» 4	»	1,80	»
Laine	blanche		»	1,45	»
Plume	ordinaire		»	1,20	»
»	bonne qualité		»	2,00	»
Duvet	ordinaire		»	3,60	»
»	prima		»	4,60	»
»	extrafin		»	6,00	»
»	cygne		»	9,00	»
Couverture laine grise			»	8,00	»
»	blanche, depuis		»	10,50	»
Lit de fer, depuis			»	16,00	»

(83) Chez **Ant. Comte,** Fribourg.

L'EUCHARISTIE

symboles et poèmes

Extraits des œuvres de Mgr de la BOUILLERIE

PAR UN DE SES DISCIPLES

Brochure in-12 d'environ 200 pages.

Edition de luxe sur papier fort. — Prix : 2 fr. l'ex.

TABLE DES MATIÈRES

L'Eucharistie en général. — Sacrement et Sacrifice. — Nourriture. — Ce que l'Eucharistie nous demande. — Ce que l'Eucharistie nous donne. — Les attraits de l'Eucharistie. — Petits poèmes : Dieu ; la Fleur du champ et le Lys de la vallée ; le Ciboire doré ; le Ciboire de cire ; la sainte Hostie de Faverney ; la Nuit sombre ; le Cœur et le Trésor ; L'Ange et l'âme ; Tous les biens viennent avec Elle ; le Lys et l'Etoile ; Notre-Dame de Lourdes ; Jésus et la Bergerette.

En vente à l'*Imprimerie catholique.*

BOURSE DE GENÈVE DU 13 MAI

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	86 1/2	—	86 1/4	86 1/2
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	100 1/4	100 1/2
4 0/0 » 1880	102	—	101 5/8	102
5 0/0 Italien	90 50	90 75	90 50	90 75
5 0/0 Valais	—	—	—	—
OBLIGATIONS				
Ouest-Suisse	—	—	—	—
Suisse-Occidentale 1873-76	—	—	—	—
» 1878-79	456	—	456	458
3 0/0 Jougne à Eclépens.	—	—	360	365
Franco-Suisse	—	—	—	—
4 0/0 Central-Suisse	472 1/2	—	471	473
4 1/2 0/0 Central Nort-Est	—	—	1015	—
5 0/0 Jura-Berne	—	—	1007	—
Lombardes anciennes	—	—	284	285
» nouvelles	—	—	—	—
Autrichiennes nouvelles	—	—	—	—
Méridionales	274	—	274	274 1/2
Bons méridionaux	538	—	536	540
Nord-Espagne	—	—	—	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—
Société générale des chemins de fer.	—	—	—	—

ACTIONS	COMTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
Suisse-Occidentale	—	185	185	186
» privilégiées	528	—	527	530
Central-Suisse	—	—	481	483
Nord-Est Suisse	—	353	352	353
» privilégiées	—	—	547	552
Union Suisse	—	226	225	226
Saint-Gothard	—	—	370	373
Union privilégiées	—	405	403	406
Comptoir d'escompte	—	—	—	—
Banque du commerce	1285	—	—	1285
» de Genève	—	803	795	800
» Fédérale	—	—	—	—
Société suisse des chemins de fer	736	—	735	740
Banque des chemins de fer	—	—	—	7200
» de Paris et Pays-Bas	1172	1275	1275	1280
Crédit Lionnais	—	—	896	900
Association financière genevoise.	—	—	980	990
Omnium genevois	—	—	1300	—
Basler Bankwerein	—	—	920	925
Industrie genevoise du gaz	—	—	—	825
» belge du gaz	—	—	—	630
Gaz de Genève	—	—	—	580
» Marseille	750	—	747	—
Appareillage, Gaz et Eeau	90	90 91	90	92
Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

12 mai	AU COMPTANT	13 mai
102 18	Consolidés	102 15
85 50	3 0/0 Français	86 15
119 75	5 0/0 id.	120 —
— —	Or, à New-York	— —
127 50	Argent à Londres	127 50
	A TERME	
85 75	3 0/0 Français	86 27
119 95	5 0/0 id.	120 20
90 30	5 0/0 Italien	91 —
102 18	3 0/0 Anglais	102 18
16 45	5 0/0 Turc	16 77
— —	5 0/0 Russe 1877	— —
83 06	4 0/0 Autrichien	83 43
1267 50	Banque de Paris	1278 75
890 —	Crédit Lyonnais	898 75
736 25	Mobilier français	740 —
1667 50	Crédit foncier	1685 —
797 50	Mobilier Espagnol	807 —
717 50	Autrichiens	726 25
4525 —	Gaz Parisien	1540 —
1810 —	Suez	1825 —